



N ° 250

janvier 2022

LOU JOURNAOU

Bonne année 2022

Chers Pompéjacaïses, chers Pompéjacaïs,

L'année dernière a été difficile mais la population de notre village a résisté et résiste encore, tel le célèbre village gaulois, elle a tenu bon face à une crise sanitaire qu'aucun de nous n'avait jamais vécue.

En 2022 nous espérons pouvoir renouer avec la vie que nous aimons, faite de rencontres, de moments de convivialité, de rires... Et parfois d'échanges un peu plus musclés, mais dans le respect de l'autre, signe d'un village qui vit. C'est en tout cas les vœux que je formule pour vous, au nom du Conseil municipal, en vous espérant en pleine santé ou en meilleure santé que l'année dernière. N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes à votre disposition. À très vite !

Le maire
Olivier DOUENCE

État-civil de l'année 2021

Naissance :

- Au Moulin, Martin DUVAL, né le 10 mai ; Au Broy, Lou MAHÉ, née le 6 avril ;

Mariage :

- Pauline ROY et Sylvain BRUDO, le 21 août ;

PACS :

- Élodie COUTEAUT et Gordon ROMFLÉ, le 30 avril ;
- Mélissa PERRIER et Arnaud DAILH, le 29 décembre ;

Décès :

- Au 9 Gauchey, Maxime DEBORNE, le 14 mars ;
- Au 6 Cazeneuve-Sud, Paulette JORET (née LAGÜE), le 31 mars ;
- Au 5 Gillets-Sud, Robert PARATGE, le 3 décembre.

Mairie – 33730 –Pompéjac – téléphone 05 56 25 49 49 – télécopie 05 56 25 43 39

pompejac.mairie@wanadoo.fr - Site : www.pompejac.fr

À l'aube d'une nouvelle année, il est souvent de coutume d'effectuer le survol des actions marquantes de l'année qui vient de s'écouler et d'exposer celles qui devraient apparaître dans les douze mois à venir. C'est ce que vous propose ce numéro 250 du journal de janvier 2022.

Retro 2021.

En investissement, la totalité des travaux prévus dans le programme validé par la municipalité dans le projet de budget ont été réalisés :

L'achat d'un gyrobroyeur (5 846 €) et d'un défibrillateur installé à la salle des fêtes (1 679 €). Le remplacement de deux portes à la mairie (5 008 €). Le croquage des souches des parcelles 3 et 4 de la forêt communale (8 623 €). La remise en état du chemin rural n°8 de Jauffré à Mouliot (3 158 €).

Le remaniement de la toiture de l'église et la réfection de l'installation électrique de la nef (21 791 €).

Au bilan, une dépense de 46 105 € à comparer aux 47 658 € initialement prévus dans le budget.

Les activités liées à la vie culturelle ont été également des moments forts en 2021, en dépit des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 toujours présente :

- la poursuite des études relatives à l'intégration de la maison des ombelles dans le domaine communal, son achat par l'EPF Nouvelle Aquitaine devant intervenir au tout début de 2022 ;
- l'implantation, à proximité de la salle des fêtes, de la table MAHAIA, réalisée par Yves CHAUDOUËT ;
- l'organisation de l'Été culturel à la salle des fêtes avec ses multiples ateliers dirigés par Yves CHAUDOUËT et Jacques FETTAH.

Et nous avons eu également, sur le plan social et environnemental :

- l'installation d'une boîte à livres à proximité de l'école maternelle ;
- la plantation d'arbres dans une parcelle de la forêt par les enfants de l'école maternelle ;
- sans oublier le 14 juillet avec la plantation de l'arbre de mai (commémorant les élections municipales) et le repas républicain, ainsi que tout récemment le Noël communal.

Une année riche de multiples réalisations en dépit de la pandémie toujours présente.

Perspectives pour 2022

2022 (comme les 3 ou 4 années suivantes) aura pour objectif le devenir de la Maison des Ombelles.

Dans un premier temps, il va s'agir d'étudier les possibilités qu'elle peut offrir pour obtenir l'objectif souhaité, à savoir l'aménagement de deux ou trois logements dans la maison et la réhabilitation des annexes. Cette étude va être conduite par une programmiste dès le début de l'année 2022. *(Pour mémoire, un programmiste intervient avant l'architecte, il évalue la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement selon les coûts, les contraintes sociales et environnementales, l'utilisation des équipements, etc.).* Parallèlement, les employés communaux vont poursuivre le nettoyage des espaces extérieurs afin d'obtenir un parc attractif et de qualité.

2022 devrait voir aussi la plantation de pins dans les parcelles 3 et 4 de la forêt communale, la mise en sécurisation de la circulation dans le bourg ainsi que dans les quartiers des Gillets et de Gauchey/Ricaud, la réalisation d'un ossuaire dans le cimetière. **Une année 2022 riche en perspectives.**

Infos société de chasse de Pompéjac

Des battues au chevreuil sont prévues sur la commune de Pompéjac en janvier :

les samedis 15 et 29, ainsi qu'en février, les samedis 5 et 12.

Les localisations de ces battues seront effectuées selon les repérages de gibiers.

Les mesures de sécurité à respecter impérativement durant les battues seront rappelées aux chasseurs participant, en particulier celles qui concernent les habitations.



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes (**pandémie oblige**) le mercredi 15 décembre à 19 h.

Principaux points évoqués :

- **Création d'un poste d'adjoint technique de première classe**, afin de permettre la nomination de Denis MARTIN au titre de la promotion interne et de l'avancement de grade.

- **Sécurité routière** : Un certain nombre de lieux sur Pompéjac vont faire l'objet de mesures visant à améliorer la sécurité routière.

- Le quartier des Gillets va devenir une zone d'agglomération, avec panneaux d'entrée et de sortie limitant de ce fait la circulation à 50 km/h. Ceux-ci seront installés par le centre routier du Sud Gironde.

- Au centre du bourg, deux mesures vont être prises :

- . L'installation de panneaux « **30 km/h** » sur les deux poteaux indicateurs « **école** » existants, cette mesure visant à améliorer la sécurité des enfants devant l'école, tout en évitant l'installation de systèmes de types cassis ou dos d'âne.

- . L'installation de panneaux « **Stop** » et les bandes blanches correspondantes au croisement de la RD9 avec les routes de Basta et de l'église. L'absence de ces dispositifs entraînait à ces niveaux le principe de la priorité à droite, difficilement envisageable en raison de l'importance de la RD 9 par rapport aux deux autres voies !



- **Création d'un ossuaire dans le cimetière.**

La loi N° 2008-1350 du 19 décembre 2008 impose à chaque commune la présence d'un ossuaire dans le cimetière. L'article L.2223-4 du CGCT précise d'autre part: « Un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés ».

Une étude va rapidement être menée pour définir l'emplacement qui sera réservé à cet ossuaire, sachant qu'il ne peut, par la suite, ni être déplacé ni supprimé.

- **Reprise des concessions dans le cimetière.**

La municipalité a décidé de lancer les procédures de reprise des sépultures considérées en état d'abandon. Ces procédures sont relativement contraignantes mais aussi très longues, de l'ordre de trois ans. Il conviendra, dans un premier temps, de dresser un état des sépultures concernées et de vérifier si les concessions sont toujours valides. Il faudra ensuite dresser les états d'abandon, les afficher de façon réglementaire et adresser des correspondances aux concessionnaires, du moins à ceux qui seront connus. Au bout de trois ans, si le concessionnaire (ou ses ayant-droit) ne s'est pas manifesté, la sépulture peut être reprise.

Remarque : Cette reprise ne signifie pas l'exhumation immédiate du (ou des) corps. Celle-ci n'interviendra que lorsque des besoins seront exprimés.

- **Utilisation de la salle des associations pour les activités lucratives du Cercle dou Péis**

Pour ses activités lucratives (les ateliers par exemple), Le Cercle sera désormais concerné comme une personne privée et redevable, de ce fait, de la contribution forfaitaire de 20 € par jour d'occupation. Cette mesure est à effet immédiat.

Le repas des anciens

En raison de la pandémie toujours présente, le repas des anciens qui était prévu fin janvier, est repoussé à une date ultérieure. Si malgré tout ce repas ne pouvait avoir lieu, des dispositions particulières seraient alors prises vis-à-vis de nos anciens.

Le Noël communal



Ce dimanche 12 décembre dans l'après-midi, il y avait une grande animation dans la salle des fêtes de Pompéjac. Organisée par les membres du conseil municipal, il s'agissait en effet de renouer avec le traditionnel Noël communal, en sommeil depuis quelques années.

La fête a commencé par un mini-loto réservé aux enfants, bien sûr aidés par les parents ou les grands-parents. Les

lignes et les cartons pleins se sont ainsi succédés au plus grand plaisir des heureux gagnants, repartis avec des lots très divers : places de cinéma, initiations au golf, au poney, parcours d'accrobranche, etc.

À souligner que ces lots ont tous été généreusement offerts par des entreprises locales.



S'en est suivi un goûter au cours duquel le Père Noël est enfin apparu, revêtu de ses habits traditionnels, sans oublier la barbe et la perruque !!

Pour qu'une fête soit réussie, et ce fut indéniablement le cas ce dimanche, il faut aussi des bénévoles pour en assurer la préparation et le bon déroulement.

Alors remercions tout d'abord Katia qui a passé beaucoup de temps aux fourneaux pour la confection des pâtisseries et du chocolat chaud et qui a aussi été très active pour la décoration de la salle. Remercions aussi Liliane, organisatrice des festivités. Remercions enfin Marie-Cécile, Rachel, les employés communaux et tous ceux qui ont participé, à quelque niveau que ce soit, au succès de ce Noël.

Où l'on reparle de la Maison des Ombelles

Tous ceux qui ont eu l'occasion de circuler à proximité de la salle des fêtes ont pu constater une certaine effervescence dans le parc de la maison des ombelles. Les travaux d'aménagement de ce parc ont en effet commencé, mené par nos employés communaux : Denis, Alister et Rémi. Et la tâche est de taille, la zone n'ayant pas fait l'objet d'entretien depuis de nombreuses années, les ronciers, les herbes folles et de nombreux rejets d'arbustes avaient envahi les lieux. Mais après quelques jours au cours desquelles la débroussailleuse et la tronçonneuse ont rempli l'air de leurs « musiques » si caractéristiques, assez insolites au demeurant au centre du bourg, on peut désormais assister à la métamorphose des lieux. Mais cette musique a



été complétée à partir du lundi 13 décembre par celle du broyeur de végétaux récupéré auprès du SICTOM du Sud-Gironde. Il n'était pas envisageable en effet de se débarrasser des branches et végétaux coupés sans passer par la case broyage, permettant ainsi, non seulement de faciliter l'évacuation des déchets, mais aussi de les valoriser en obtenant du broyat utilisable pour pailler les plates-bandes ou tout simplement en faire du compost.

La pensée du mois

Un mot d'affection peut réchauffer trois mois d'hiver
Proverbe japonais

Adichats



Ensemble, construisons notre
projet social de territoire.



SONDAGE HABITANTS

EXPRIMEZ VOS BESOINS

PARTICIPEZ !

questionnaire
ici



www.cdcsudgironde.fr



- 10 minutes



jusqu'au 26 janvier



plusieurs réponses au choix

Mieux connaître, mieux comprendre les besoins des habitants.
C'est l'objectif de ce questionnaire, anonyme et confidentiel.